

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS 81340

Séance du 17 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREBAS, sous la présidence de Madame Christine FARSSAC, Maire.

Étaient présents : Mme Christine FARSSAC, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, M. Albert FABRE, , Mr Charly ESPITALIER, Mme Patricia BOUSQUET, M. Gérard PAULHE, M. Rémy MARTY, Michel CASTANHEIRA ,

Étaient Absents : M. Benjamin MARIETTA pouvoir à Mr FABRE Albert

Secrétaire de séance désigné Charly ESPITALIER.

Date de la convocation : 11/11/2021 Nombre d'élus : 10 Présents :9
Date d'affichage : 11/11/2021 En exercice : 10 Votants :10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

Madame le Maire demande au conseil si des remarques sont à apporter concernant le compte rendu du conseil du 1^{er} Septembre 2021,
Aucun commentaire n'étant énoncé, Mme le Maire procède au vote.
Le conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

DELIBERATION VISANT A FIXER LE TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT :

Madame le maire propose au conseil de réviser le taux de la taxe d'assainissement.
Après concertation de l'ensemble du conseil il est proposé de l'augmenter de 5 centimes.
De ce fait le taux passe de 0,85 Euros le m³ à **0,90 euros le m³**.
Madame le maire soumet cette proposition au vote. Le conseil approuve à l'unanimité.

DELIBERATION CLASSEMENT DES CHEMINS ET VOIES DE LA COMMUNE :

Madame le maire propose au conseil d'établir une classification des chemins et voies de la commune. Après étude préalable en réunion de travail, en s'appuyant sur une carte réalisée par Mr PAULHE, conseiller municipal, le conseil valide à l'unanimité la classification de l'ensemble des voies de la commune.

DELIBERATION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV :

Suite à la demande effectuée par la Société PVA pour le restaurant la Source, de renouvellement de la mise à disposition de la licence IV, Madame le Maire propose au conseil d'accorder le renouvellement.
Madame le Maire soumet cette proposition au vote. Le conseil approuve à l'unanimité.

BATIMENT LA SOURCE : BILAN DE L'ESTIMATION ET ORIENTATION CHOISIE DU DEVENIR DE CE BÂTIMENT :

Lors du précédent conseil il avait été soulevé la question du devenir du bâtiment du restaurant La Source, propriété de la commune. Suite à cette réflexion, une estimation du bâtiment a été établie par Mme CALS Emmanuelle. Celle-ci s'élève à 70000 euros.

L'échéance du bail étant le 30 novembre 2022, la municipalité se donne un peu de temps de réflexion ; Un rendez-vous est fixé avec maître CAMBON, notaire à valence d'Albi afin de préciser certaines clauses du bail, notamment concernant les obligations de travaux devant être financées par la commune, mais également l'utilisation des étages à usage d'habitation à titre personnel par le gérant.

Il est donc décidé dans un premier temps de faire faire des devis pour une réfection de la toiture.

La vente du bâtiment est pour le moment remise en question car rien ne garantit la continuité de l'activité restauration ce qui serait regrettable pour le village.

ADRESSAGE : CHOIX DES PANNEAUX ET PLAQUES :

L'adressage étant terminé, le conseil s'est concerté pour définir le type et la couleur des futures plaques de rues ou panneaux ainsi que les plaques « numéros » qui devront être fixées près de vos entrées.

Le choix s'est porté en majorité sur la couleur vert foncé en fond et écriture blanche.

Des devis précis seront demandés pour estimer au plus juste le coût des fournitures et de la pose.

PROJET LOTISSEMENT :

Madame Le Maire donne la parole à Mr IMBERT qui précise l'avancée du dossier de viabilisation. La mise en vente des lots se fera dès la fin du chantier estimée à la fin du 1er semestre 2022.

PROJET RESEAU DE CHALEUR :

Une première étude de faisabilité a été réalisée par la société TRIFYL qui serait en charge de la réalisation des travaux ainsi que du financement. Cette étude visait à associer la maison de retraite, la commune et éventuellement des particuliers. Il en est ressorti que la faisabilité était compromise par l'éloignement de la maison de retraite, cependant le projet resterait rentable pour les bâtiments communaux. Pour associer la maison de retraite, il serait nécessaire de recentrer le bâtiment de chaufferie entre les deux. Une nouvelle étude sera donc demandée, charge à la municipalité de trouver un terrain compatible.

TRAVAUX SALLE DES FETES ET SALLE DU CLUB ARC EN CIEL

Les travaux pour la mise aux normes de la salle ont été estimés à 30 000€. Dès que la Municipalité aura les devis, des subventions pourront être demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 :16.